

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3198

28 décembre 2011

### SOMMAIRE

Aladdin S.à r.l. ....	153495	NPG Wealth Management S.à r.l. ....	153491
Belval Plaza II Mall S.à r.l. ....	153476	OTRA Holdings S.A. ....	153501
Château de Beggen Participations S.A. ...	153475	Outsider S.A. ....	153497
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l. ....	153478	Pacific Drilling S.A. ....	153491
Crèche Luna S.à r.l. ....	153484	Pafin Participations S.A. ....	153494
Credimmo Corp S.A. ....	153492	Parc Helfent Participations S.A. ....	153486
Cushman & Wakefield Luxembourg Hol- dings S.à r.l. ....	153496	PBW II Real Estate S.A. ....	153494
Danske Invest Management Company ..	153492	PEF V Information Technology II S.à r.l. .....	153494
Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A. ....	153483	Pergam Partners III & Cie S.C.A. ....	153495
Immolys S.A. ....	153498	Piludden S. à r.l. ....	153493
Ko-Immo S.à r.l. ....	153473	Prime Target S.A. ....	153492
Kokomo S.à r.l. ....	153473	Professional Investment Consultants (Eu- rope) S.A. ....	153476
Koronea S.à r.l. ....	153473	Profil.Mag S.A. ....	153496
KPI III S.à r.l. ....	153474	Profil.Mag S.A. ....	153473
KPI II S.à r.l. ....	153473	Profil.Mag S.A. ....	153496
Lankos Participations S.A. ....	153481	Profil.Mag S.A. ....	153495
L'Arbusier S.A. ....	153472	QNB International Holdings Limited ...	153496
Leopard Germany Property Ed Bavaria 1 S.à r.l. ....	153474	RAE Angers S. à r.l. ....	153497
Leopard Germany Property Ed Bavaria 2 S.à r.l. ....	153475	RAE Invest S. à r.l. ....	153500
Leopard Germany Property Papenburg S.à r.l. ....	153476	Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l. ....	153482
Lombard Property S.à r.l. ....	153458	Realkapital European Opportunity 2 S.à r.l. .....	153497
Luxcorp S.A. ....	153487	REO 2 Invest S.à r.l. ....	153504
Mangrove Capital Partners S.A. ....	153483	REO Stettin S. à r.l. ....	153501
Marsjön S. à r.l. ....	153484	Saintonge Entreprise ....	153474
Meinke Holding ....	153482	Sea Investments S.A. ....	153493
Mobileo S.A. ....	153490	Solideal International S.à r.l. ....	153458
Monteleone S.A. ....	153490	Solidum Asset Management, spf ....	153490
MPR Finance S.à r.l. ....	153491	Sterren Investments S.A. ....	153494
Muirfield Investments S.à r.l. ....	153482	SUN ....	153487
		Top One S.A. ....	153501
		TP Management (Luxembourg) ....	153504

**Lombard Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.495.

—  
EXTRAIT

En date du 15 novembre 2011, M. Ivo Hemelraad a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159838/12.

(110185812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Solideal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

In the year two thousand and eleven,

On the ninth day of November,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SOLIDEAL INTERNATIONAL S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, incorporated as a "société anonyme" by deed of notary Marthe THYES-WALCH, then residing in Luxembourg, on 29 August 2000, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 108 of 13 February 2001, modified by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 14 May 2004, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 843 of 17 August 2004, modified by deed of the undersigned notary on 20 January 2006, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 816 on 24 April 2006, modified by deed of the undersigned notary on 26 March 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1037 on 18 May 2010, modified into a "société à responsabilité limitée" by deed of the undersigned notary on 29 September 2011, not yet published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number B 77.607.

The meeting was opened with Mr. Ahcène BOULHAIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary, Mr. Michel LENOIR, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Ms. Johanna TENEBAY, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of a new class of shares called "mandatory redeemable preferred shares" with voting right (voting "MRPS").
2. Increase of the share capital of the company by an amount of twenty-nine million Dollars of the United States of America (USD 29,000,000.00) so as to increase it from its current amount of one million fifty-one thousand six hundred thirty-three Dollars of the United States of America (USD 1,051,633.00) to thirty million fifty-one thousand six hundred thirty-three Dollars of the United States of America (USD 30,051,633.00) by way of creation and issuance of two hundred ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with voting right, with a nominal value of one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.00) each.
3. Subscription and payment of the two hundred ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with voting right by mean of a contribution in kind to the company.
4. Amendments and restatements of the articles of association of the company so as to reflect the amendments referred to under items 1 to 3 above.
5. Amendments of the share register of the company in order to reflect the changes referred to under items 1 to 3 above with power and authority given to any manager of the company to proceed, under his sole signature, on behalf of the company to the registration of the voting MRPS in the share register of the company.
6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; which attendance list, signed by the shareholder present, the proxies of the

represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to create mandatory redeemable preferred shares with voting right (voting "MRPS"), being set out in the draft amendments to the articles of association presented to the general meeting (the "Draft Amendments"), and as further set out in full in the fourth resolution below.

*Second resolution:*

The general meeting resolves to increase the share capital of the company by an amount of twenty-nine million Dollars of the United States of America (USD 29,000,000.00), in order to bring the company's share capital from its current amount of one million fifty-one thousand six hundred thirty-three Dollars of the United States of America (USD 1,051,633.00) to thirty million fifty-one thousand six hundred thirty-three Dollars of the United States of America (USD 30,051,633.00) by way of creation and issuance of two hundred ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with voting right, with a nominal value of one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.00) each.

*Third resolution:*

The general meeting further resolves to approve the subscription of all the two hundred ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with voting right having a par value of one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.00) each, by "CAMOPLAST SOLIDEAL INC", a company existing under the Canadian Law, having its registered offices in J1J2E8 Quebec, Canada, 2144, King Ouest, Bureau Sherbrook (the "Subscriber"),

here represented by Mr. Ahcène BOULHAIS, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 9 November 2011, which proxy, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

for an aggregate subscription price of twenty-nine million Dollars of the United States of America (USD 29,000,000.00).

The MRPS subscribed are fully paid up in kind by the Subscriber consisting of the contribution of a claim owned by the Subscriber amounting to twenty-nine million Dollars of the United States of America (USD 29,000,000.00).

*Assessment - Contribution report*

The contribution has been valued and described in a report, dated 9 November 2011, drawn up by the independent auditor ("réviseur d'entreprises") "TEAMAUDIT S.A.", having its registered offices in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, represented by Mr. Jean Bernard ZEIMET, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

"Based on our review as performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, of the 290 Mandatory Redeemable Preferred Shares of USD 100.000- each of SOLIDEAL INTERNATIONAL S. À R.L. to be issued in counterpart."

The said report, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution:*

The general meeting resolves to amend the articles of association in order to record the creation and the characteristics of the MRPS as per the first resolution, and the capital increase as per the second resolution.

As a consequence of such amendments, the general meeting further resolves to restate the articles of association in their entirety and to the extent necessary, to insert or change any headings in the articles, so that they shall henceforth read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOLIDEAL INTERNATIONAL S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular

by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of, the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.5. The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one million fifty-one thousand six hundred thirty-three Dollars of the United States of America (USD 1,051,633.00) represented by seven hundred eighty-two (782) shares in registered form, all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders

5.2 The Company's corporate capital is also represented by two hundred ninety (290) mandatory redeemable preferred shares with voting right with a par value of one hundred thousand Dollars of the United States of America (USD 100,000.00) each (the MRPSs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPSs are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3 The entire corporate capital thus amounts to thirty million fifty-one thousand six hundred thirty-three Dollars of the United States of America (USD 30,051,633.00).

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPSs (the MRPSs Share Premium Reserve Account) in Dollars of the United States of America (USD) and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the MRPSs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Dollars of the United States of America (USD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

General - Acquisition or redemption by the Company of Shares

5.7 The Company may redeem its own Ordinary Shares and MRPSs provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

Mandatory redemption or acquisition of the MRPSs by the Company

5.8 To the extent permitted by law, on 9 November 2018, the Company must redeem or acquire all (but not some) of the MRPSs still outstanding on that date. After such initial term, the Company and the MRPS Shareholder(s) may agree upon an extension of the date on which all MRPSs must be redeemed or acquired by the Company.

Optional redemption of the MRPSs by the Company

5.9 Subject to article 5.8, the Company may redeem MRPSs with at least six (6) calendar days prior written notice to each MRPS Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.10 (as the case may be).

Optional redemption of the MRPSs by the MRPS Shareholder

MRPSs are also redeemable at the option of the MRPS Shareholders.

Consideration payable to MRPS Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.10 The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their MRPSs by the Company under article 5.7 or article 5.8, shall be entitled to receive an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of:

- (a) The MRPS Investment Amount pro rata to the MRPSs being redeemed or acquired; and
- (b) The MRPS Coupon Entitlement pro rata to the MRPSs being redeemed or acquired; and
- (c) the balance of the MRPS Profit Account pro rata to the MRPSs being redeemed or acquired, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a MRPS Period End Date.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2 Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.3 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.4 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.5 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Indivisibility and Transfer of MRPSs

6.7 The MRPSs are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per MRPS.

6.8 MRPSs Shares are freely transferable among Shareholders, thus among MRPS Shareholders and Ordinary Shareholders. Where the Company has a sole Shareholder, MRPSs are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of MRPSs (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.9 A MRPS transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.10 A register of MRPSs is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by four managers split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.2 The managers will be appointed by a resolution of the shareholders or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The appointed managers will compose the Board of Managers.

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers.

10.2 If the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager or by the joint signature of two B Managers.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1 Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (composed of the MRPS Shareholders and the Ordinary Shareholders) (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

12.2 The shareholders assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.4 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,



facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of April of each year and end on the thirty-first day of March of each year.

14.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Profits.

#### General

15.1 The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a MRPS profit account (the MRPS Profit Account); and
- (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a MRPS Profit Account), all to be kept in Dollars of the United States of America (USD).

#### Allocation of Losses

15.2 Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

- (a) First, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) Second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the MRPS Profit Account if and to the extent, this account shows a positive amount; and
- (c) Third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above if any, to the General Profit Account.

#### Allocation of Profits

15.3 Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include the MRPS Coupon Entitlement, must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 15.1 in the following order:

- (a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and
- (b) second, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and
- (c) third, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has been allocated to the MRPS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the MRPS Profit Account due to allocation of losses under article 15.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and
- (d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and
- (e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

#### Distributions

15.4 Subject to article 15.5, in case of a payment of the balance of the MRPS Profit Account, or a part thereof, as an advance payment, the balance of the MRPS Profit Account will be calculated as per the calendar day immediately preceding the day of payment of the advance payment, and on the assumption that such day is the end of a financial year.

15.5 Advance payments out of the Profit Accounts may be made at any time. Such advance payments out of the Profit Accounts can only be made pursuant to a resolution of the Board.

15.6 Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by article 15.4 and 15.5. can only be made to the Shareholders (comprising the MRPS Shareholders and the Ordinary Shareholders) pursuant to a unanimous resolution of the General Meeting where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the MRPS Shareholder(s) shall not be entitled to any distributions except those made out of the MRPS Profit Account.

15.7 The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

15.8 Each Shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the shareholders or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the MRPS Shareholder(s), the MRPS Investment Amount and the balance of the MRPS Profit Account, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 16.1 is a MRPS Period End;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

16.3 After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

## VII. Definitions

The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means November 9<sup>th</sup>, 2011.

Company has the meaning given in article 1.

General Profit Account has the meaning given in article 15.1.

Law has the meaning given in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 15.1.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

MRPSs has the meaning given in article 5.2.

MRPS Coupon Entitlement means, an annual return, with respect to any MRPS Coupon Period, equal to 8,215 per cent of the MRPS Investment Amount plus the MRPS Profit Account.

MRPS Coupon Period means the period:

(a) starting on (and including) the Commencement Date or a MRPS Period End Date; and

(b) ending on (but not including) the next MRPS Period End Date, based on a year of 360 days and the number of whole days in the relevant MRPS Coupon Period.

MRPS Investment Amount means the sum of:

(a) the nominal value of each MRPS multiplied by the number of MRPSs on issue; and

(b) the balance of the MRPS Share Premium Reserve Account.

MRPS Period End Date means:

(a) November 9<sup>th</sup> of each year occurring before the date specified in article 5.8; and

(b) each date of redemption of MRPSs by the Company pursuant to article 5.8 and article 5.9,

or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).

MRPS Profit Account has the meaning given to it in article 15.1.

MRPS Shareholder(s) has the meaning given in article 5.2.

MRPSs Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.5.

Profit Accounts means the MRPS Profit Account and the General Profit Account.

Shareholders has the meaning given in article 5.2.



Shares has the meaning given in article 5.2.

### VIII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Fifth resolution:*

The general meeting resolves to amend the share register of the company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the company to proceed on behalf of the company to the registration of the MRPS in the share register of the company and to see any formalities in connection therewith.

#### *Costs and Expenses:*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seventeen thousand six hundred Euro (EUR 17,600.00).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

Le neuf novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire résidant à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "SOLIDEAL INTERNATIONAL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Marthe THYESWALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 108 du 13 février 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 843 du 17 août 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 816 du 24 avril 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1037 du 18 mai 2010, modifiée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.706.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur AHCÈNE BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur MICHEL LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle JOHANNA TENEBAY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour agenda:

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales nommées "parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables" avec droit de vote ("PSPOR" avec droit de vote).

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de vingt-neuf millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29.000.000,00) de façon à le porter de son montant actuel de un million cinquante-et-un mille six cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.051.633,00) à un montant de trente millions cinquante-et-un mille six cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.051.633,00) au moyen de la création et de l'émission de deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec droit de vote, ayant une valeur nominale de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,00) chacune.

3. Souscription et paiement des deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables par un apport en nature à la société.

4. Modification et refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les modifications mentionnées aux points 1 à 3 ci-dessous.

5. Modification du registre des parts sociales de la société afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points 1 à 3 ci-dessus, avec pouvoir et autorisation accordés à tout gérant à de la société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la société à l'inscription des PSPOR de la société.

#### 6. Divers

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide de créer des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec droit de vote ("PSPOR" avec droit de vote) étant définies dans le projet de modification des statuts présenté à l'assemblée (le "Projet de modification des Statuts"), ainsi que dans la quatrième résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-neuf millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29.000.000,00), afin de le porter de son montant actuel de un million cinquante-et-un mille six cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.051.633,00) à un montant de trente millions cinquante-et-un mille six cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.051.633,00) au moyen de la création et de l'émission de deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec droit de vote, ayant une valeur nominale de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,00) chacune.

#### *Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide en outre d'approuver la souscription de l'ensemble des deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables avec droit de vote ayant une valeur nominale de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,00) chacune, par la société "CAMOPLAST SOLIDEAL INC", une société de droit canadien, ayant son siège social à J1J2E8 Québec, Canada, 2144, King Ouest, Bureau Sherbrook (le "Souscripteur"),

ici représenté par Monsieur Ahcène BOULHAIS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2011,

laquelle procuration signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

pour un montant total de souscription de vingt-neuf millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29.000.000,00).

Les PSPOR qui sont souscrites sont entièrement libérées en nature par le Souscripteur, représenté par une créance détenue par le Souscripteur d'un montant de vingt-neuf millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29.000.000,00).

#### *Evaluation - Rapport de l'apport*

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 9 novembre 2011, dressé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant, à savoir la société "TEAMAUDIT S.A.", ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, représentée par Monsieur Jean Bernard ZEIMET conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

"Based on our review as performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, of the 290 Mandatory Redeemable Preferred Shares of USD 100.000- each of SOLIDEAL INTERNATIONAL S. À R.L. to be issued in counterpart."

Ledit rapport signé "ne varietur", restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

#### *Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts afin d'y refléter la création et les modalités des PSPOR ainsi que l'augmentation de capital décidée dans la deuxième résolution ci-dessus.

En conséquence des modifications ci-dessus, l'assemblée générale décide par ailleurs de refondre les statuts dans leur intégralité, et dans la mesure du nécessaire, d'insérer de nouveaux titres ou de modifier les titres des statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SOLIDEAL INTERNATIONAL S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à un million cinquante-et-un mille six cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.051.633,00) représenté par sept cent quatre-vingt-deux (782) parts sociales sans désignation de valeur nominale sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales ordinaires sont désignés individuellement comme "Associé Ordinaire" et collectivement comme "Associés Ordinaires".

5.2 Le capital social de la Société est également représenté par deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, sans désignation de valeur nominale (les PSPOR et ensemble avec les Parts sociales Ordinaires sont désignées comme les "Parts Sociales", qui sont rachetables en conformité avec ces Statuts. Les détenteurs de PSPOR sont désignés individuellement comme un "Associé PSPOR" et collectivement comme les "Associés PSPOR".

5.3 L'entière du capital social s'élève donc à trente millions cinquante-et-un mille six cent trente-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.051.633,00).

5.4 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.5 La société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission PSPOR (le compte de réserve PSPOR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD), et il y inscrira le montant ou la valeur de toute prime payée sur les PSPOR. Les montants seront inscrits à ce compte de réserve de prime d'émission qui constituera des réserves librement distribuables de la Société.

5.6 La société maintiendra un compte de réserve de parts sociales ordinaires (le compte de réserve des Parts Sociales Ordinaires) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD), et il y inscrira le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants seront inscrits à ce compte de réserve de prime d'émission qui constituera des réserves librement distribuables de la Société. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des statuts.

Général – Acquisition ou rachat des parts sociales par la société

5.7 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires et ses PSPOR à la condition que la Société ait suffisamment de réserves distribuables ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Rachat obligatoire ou acquisition des PSPOR par la Société

5.8 Dans les limites permises par la loi, le 9 novembre 2018, la Société doit racheter ou acquérir toutes (et pas seulement une partie) les PSPOR encore en circulation à cette date. Après cette durée initiale, la Société et le(s) Associé(s) PSPOR peuvent s'accorder sur l'extension de la date à laquelle les PSPOR doivent être rachetés ou acquis par la Société.

Rachat optionnel des PSPOR par la Société

5.9 Sous réserve de l'article 5.8, la Société peut racheter les PSPOR sur notification écrite d'au moins six (6) jours calendaires préalables adressée à chaque Associé PSPOR, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un jour ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.10 (le cas échéant).

Rachat optionnel des PSPOR par les Associés PSPOR

Les PSPOR sont également rachetables à l'initiative des Associés PSPOR.

Considération payable à ou aux Associés PSPOR en cas de rachat ou d'acquisition

5.10 L'(es) Associé(s) PSPOR, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de ses/leurs PSPOR par la Société conformément à l'article 5.7 ou de l'article 5.8 aura (auront) le droit de percevoir un montant (en numéraire et/ou en nature égal à la somme:

- (a) du montant de l'investissement PSPOR proportionnellement aux PSPOR qui sont rachetés ou acquis; et
- (b) du droit au Coupon PSPOR proportionnellement aux PSPOR qui sont rachetés ou acquis; et
- (c) le surplus du Compte de Profit PSPOR proportionnellement aux PSPOR qui sont rachetés ou acquis, le surplus du Compte de Profit étant déterminé selon l'hypothèse que le jour calendaire qui précède immédiatement la résolution du ou des Associé(s) décidant du rachat est une Date de Fin de Période PSPOR.

## **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Parts Sociales. Les co-propriétaires doivent nommer une seule personne afin de les représenter vis-à-vis de la Société.

6.2 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés ou, si il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.3 En cas de pluralité d'Associés, la cession à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.4 Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'Article 1690 du Code Civil.

6.5 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

Indivisibilité et transfert des PSPOR

6.7 Les PSPOR sont indivisibles et la Société reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par PSPOR.

6.8 Les PSPOR sont librement cessibles entre Associés, donc entre Associés PSPOR et Associés Ordinaires. Lorsque la Société a un Associé Unique, les PSPOR sont librement cessibles aux tiers. En cas de pluralité d'Associés, la cession de PSPOR (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.9 Une cession de PSPOR n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.10 Un registre des PSPOR est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

### III. Gérance - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par quatre gérants répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.2 Les gérants ne sont pas nécessairement des associés et seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ainsi nommés constitueront un Conseil de gérance.

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la convocation pourra être envoyée par courriel, la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des associés (composée des Associés PSPOR et des Associés Ordinaires) (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.2 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.3 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.4 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente-et-un mars de chaque année.

14.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15 Profits.**

##### Général

15.1 La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PSPOR (le Compte de Profits PSPOR); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PSPOR), qui seront tous exprimés en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD).

##### Affectation des Pertes

15.2 Les pertes de la Société reprises dans le compte de pertes et profits adopté par l'Assemblée Générale, seront affectées de la manière suivante:

- (a) Le solde restant sera affecté sur le Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (b) le solde restant après l'affectation prévue au paragraphe (a) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PSPOR dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) le solde restant après l'affectation prévue aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera affecté au Compte Général de Profits.

##### Affectation des Bénéfices

15.3 Chaque exercice social, la totalité des bénéfices distribuables selon la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, qui, en tout état de cause, comprendra le Droit au Coupon PSPOR, doit être affecté aux Comptes de Profits mentionné à l'article 15.1 dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social émis de la Société; et
- (b) deuxièmement, pour tout exercice social, le Droit au Coupon PSPOR qui n'aura pas été pleinement affecté au Compte de Profits PSPOR, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, sera affecté au Compte de Profits PSPOR; et
- (c) troisièmement, pour tout exercice social, le Droit au Coupon PSPOR qui a été affecté au Compte de Profits PSPOR et qui a ensuite été retiré du Compte de Profits PSPOR en raison de l'affectation des pertes selon l'article 20.2 lors d'un exercice social suivant, sera affecté au Compte de Profits PSPOR; et
- (d) quatrièmement, pour tout exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PSPOR sera, pour l'exercice social concerné, affecté au Compte de Profits PSPOR; et
- (e) finalement, le solde du bénéfice restant après les affectations en vertu du paragraphe (a) à (d) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

##### Distributions



15.4 Sous réserve de l'article 15.5., en cas de paiement du solde du Compte de Profits PSPOR, ou une partie de celui-ci, en tant qu'acompte, le solde du Compte de Profits PSPOR sera calculé selon le jour calendrier qui précède immédiatement le jour du paiement de l'acompte, et sur l'hypothèse que ce jour est la fin d'un exercice social.

15.5 Les acomptes, hors des Comptes de Profits, peuvent être faites à tout moment. Ces acomptes, hors des Comptes de Profits, peuvent seulement être faites conformément à une résolution du Conseil.

15.6 Toute distribution sur prélèvement sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par les articles 15.4. et 15.5. peut uniquement être faite aux Associés (comprenant les Associés PSPOR et les Associés Ordinaires) en vertu d'une résolution unanime de l'Assemblée Générale des Associés où l'intégralité du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, en tout état de cause, que le ou les Associé(s) PSPOR ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PSPOR.

15.7 Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'Assemblée Générale, en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le Conseil pour le même exercice social.

15.8 Chaque Associé (qui peut être soit un Associé PSPOR, soit un Associé Ordinaire, soit les deux) qui est autorisé à percevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur dividendes peut décider que ledit dividende s'accumulera et sera payé à une date ultérieure.

## VI. Dissolution – Liquidation

### Art. 16 Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Tous les actifs restants après le paiement de toutes les dettes de la Société seront répartis comme suit:

(a) premièrement, à l'Associé PSPOR ou aux Associés PSPOR, le Montant de l'Investissement PSPOR et le solde du Compte de Profits PSPOR, le solde du Compte de Profits PSPOR étant déterminé en supposant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 16.1 est une Date de Fin de Période PSPOR;

(b) deuxièmement, à l'Associé Ordinaire ou aux Associés Ordinaires, la part libérée sur les Parts Sociales Ordinaires;

(c) troisièmement à l'Associé Ordinaire ou aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux paragraphes (a) à (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société concernant les Parts Sociales qu'elle détient.

16.3 Après la réalisation de la liquidation, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée à cet effet dans la résolution de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution de la Société. Si l'Assemblée Générale n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

## VII. Définitions

Les termes suivants en majuscule utilisés dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

Statuts a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de Début signifie le 9 novembre 2011.

Société a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte Général de Profits a la signification qui lui est conférée à l'article 15.1.

Loi a la signification qui lui est conférée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est conférée à l'article 15.1.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est conférée à l'article 5.5.

PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Droit au Coupon PSPOR signifie, concernant toute Période de Coupon PSPOR, un montant annuel représentant 8,215% de l'addition du Montant de l'Investissement PSPOR et du Compte de Profits PSPOR.

Période de Coupon PSPOR signifie la période:

(a) qui débute à (et comprenant) la Date de Début ou une Date de Fin de Période PSPOR; et

(b) qui prend fin à (mais non compris) la prochaine Date de Fin de Période PSPOR; basée sur une année de 360 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PSPOR concernée.

Montant de l'Investissement PSPOR signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PSPOR multipliée par le nombre de PSPOR en circulation; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR.

Date de Fin de Période PSPOR signifie:

(a) le 9 novembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.8; et

(b) chaque date de rachat des PSPOR par la Société conformément à l'article 5.8. et l'article 5.9, ou si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 15.1.

Associé(s) PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR a la signification qui lui est conférée à l'article 5.5.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PSPOR et le Compte Général de Profits.

Associés a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2

Parts Sociales a la signification qui lui est conférée à l'article 5.2.

### VIII. Disposition générale

**Art. 17 Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Cinquième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier le registre de parts sociales de la société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la société afin de procéder pour le compte de la société à l'inscription des PSPOR dans le registre des parts sociales de la société et de procéder à toute les formalités y relatives.

#### *Estimation des frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de dix-sept mille six cents euros (EUR 17.600,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Boulhais, M. Lenoir, J. Tenebay, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 50080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157839/795.

(110182962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

### **L'Arbusier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.169.

#### EXTRAIT

En date du 28 octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Herman MOORS, administrateur et président démissionnaire.

Monsieur David RAVIZZA reprendra le mandat d'administrateur de son prédécesseur et Madame Valérie WESQUY assumera la fonction de président.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159833/15.

(110185956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Ko-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Kokomo S.à r.l.)**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 70.594.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'associé, à savoir la société La Balme SPF, se situe av 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

De même que l'adresse du gérant technique, à savoir Monsieur Graham Edwards, se situe désormais au 30, Millegaessel, L-2156 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

*Pour Ko-Immo S.à r.l.*

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

*Expert-Comptable*

Signature

Référence de publication: 2011159827/18.

(110185978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Profil.Mag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 118.418.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions commissaire aux comptes de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011159954/12.

(110185677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Koronea S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159828/10.

(110185748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**KPI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 154.102.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 12 octobre 2011*

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance en date du 12 octobre 2011, que le premier exercice social de la Société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011159830/13.

(110185669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Saintonge Entreprise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 115.325.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 novembre 2011 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

- La démission de la société STEIN INVESTITION AG de son mandat d'administrateur est acceptée.
- A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2017:

Madame Céline POEHR, employé privé, née le 24 juin 1981 à Saint Avold (F - 57500) demeurant 14 rue Principale F-57320 Heining Les Bouzonville

Le renouvellement pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2017:

- des mandats de Martin SHAPIRO, administrateur
- Marcel DUDKIEWICZ administrateur et administrateur délégué
- WURTH & ASSOCIES SA commissaire aux comptes

leur mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2017.

- Transfert du siège social

de

29 place de Paris L-2314 Luxembourg

A

29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011162893/31.

(110188277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**KPI III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.106.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance tenu en date du 12 octobre 2011*

Il résulte d'une résolution du Conseil de Gérance en date du 12 octobre 2011, que le premier exercice social de la Société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011159831/13.

(110185673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Leopard Germany Property Ed Bavaria 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 160.762.

—  
Lors du transfert de parts en date du 22 novembre 2011, la société Leopard Germany Holding 3 S.à r.l. a transféré 100 de ses parts sociales à la société Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.

Dès lors, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.: . . . . . 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Robert Kimmels  
Gérant

Référence de publication: 2011159834/16.

(110185986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Château de Beggen Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 4.652.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 16. November 2011*

Die Versammlung hat unter anderem einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

*Fünfter Beschluss*

Die Hauptversammlung nimmt die Rücktrittserklärungen der Verwaltungsratsmitglieder Herr Wolfgang HÖRDT und Herr Helmut KLEIN mit Wirkung zum heutigen Tage zur Kenntnis und akzeptiert diese.

*Sechster Beschluss*

Die Hauptversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung und bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird,

Herrn Kim David VOGELANG, Privatangestellter, geboren am 5. September 1982 in Homburg/Saar, Deutschland, geschäftsansässig in 74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG, sowie

Herrn Simon HAUGER, Rechtsanwalt, geboren am 2. Juli 1969 in Offenburg, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 STUTTGART,

zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. November 2011.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011161538/25.

(110187897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

**Leopard Germany Property Ed Bavaria 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 160.761.

Lors du transfert de parts en date du 22 novembre 2011, la société Leopard Germany Holding 3 S.à r.l. a transféré 100 de ses parts sociales à la société Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.

Dès lors, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.: . . . . . 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Robert Kimmels  
Gérant

Référence de publication: 2011159835/16.

(110185987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Leopard Germany Property Papenburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 160.759.

Lors du transfert de parts en date du 22 novembre 2011, la société Leopard Germany Holding 3 S.à r.l. a transféré 100 de ses parts sociales à la société Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.

Dès lors, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.: . . . . . 100 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Robert Kimmels  
Gérant

Référence de publication: 2011159836/16.

(110185988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Professional Investment Consultants (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.687.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS (EUROPE) S.A. tenue en date du 30 septembre 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Nominees Limited démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

*Commissaire aux comptes:*

Citadel Administration S.A.  
15-17 avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg

Le 27/10/2011.

Pour extrait conforme  
D. Martin  
Administrateur

Référence de publication: 2011159951/22.

(110186046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.934.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, Notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.547 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms Francesca Papisideris born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 28 October 2011, which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.



The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza II Mall S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 27 October 2006, published in the Mémorial C, n°2295 on 8 December 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.934 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, date 9 October 2009, published in the Mémorial C, n°2082 on 22 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 Amendment of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

2 Miscellaneous,

has requested the Undersigned Notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same party and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, Notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

#### **A comparu:**

Belval Plaza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.547 ("l'Associé Unique"), représentée par Francesca Papisideris, née le 22 September 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 28 octobre 2011, laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza II Mall S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n°2295 le 8 décembre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.934 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, n°2082 le 22 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

153478

*Ordre du jour*

1 Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société pour lire:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

2 Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Papisideris, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2407. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): KIRSCH.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160233/96.

(110186296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.125,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Canada Pension Plan Investment Board, a company having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, and being a Canadian Crown corporation created by the Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, in December 1997,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal on 27 September 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of CPP Investment Board European Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.828 (the Company). The Company has been incorporated by a deed of October 20<sup>th</sup>, 2005, published in the Mémorial C number 398 of February 23<sup>rd</sup>, 2006. The articles of association have been last amended by a deed of the undersigned notary on September 13<sup>th</sup>, 2011, not yet published in Mémorial C.

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred three thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 203,375.-) in order to bring it from its present amount of three hundred eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 308,750.-) represented by twelve thousand three hundred and fifty (12,350) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to five hundred twelve thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 512,125.-) by way of the issuance of eight thousand one hundred and thirty five (8,135) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. subsequent amendment to article five of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;

4. amendment of the books and registers of the of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of State Street, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the relevant books and registers of the Company; and

5. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and three thousand three hundred and seventy five Euro (EUR 203,375.-) in order to bring it from its present amount of three hundred eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 308,750.) represented by twelve thousand three hundred and fifty (12,350) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to five hundred twelve thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 512,125.-) by way of the issuance of eight thousand one hundred and thirty five (8,135) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription – Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to eight thousand one hundred and thirty five (8,135) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of claims in an aggregate amount of two hundred and three thousand three hundred and eighty eight Euro and forty three cents (EUR 203,388.43), as recorded as debts in the accounts of the Company (the Claim). This contribution is at the disposal of the Company.

The contribution in kind of the Claim to the Company is to be allocated as follows:

(i) two hundred and three thousand three hundred seventy five Euro (EUR 203,375.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) thirteen Euro forty three cents (EUR 13.43) to the share premium account of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the articles of association of the Company, which should forthwith read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at five hundred twelve thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 512,125.-) represented by twenty thousand four hundred and eighty five (20,485) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of State Street, acting individually, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued shares in the books and registers of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Canada Pension Plan Investment Board, une société d'Etat canadienne constituée par le Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, en décembre 1997, dont le siège social est situé au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5,

ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.828 (la Société). La Société a été constituée aux termes d'un acte en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 398 du 23 février 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C.

II. l'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société par un montant de deux cent trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 203.375,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent huit mille sept cent cinquante euros (EUR 308.750,-), représenté par douze mille trois cent cinquante (12.350) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinq cent douze mille deux cent quinze euros (EUR 512.215,-) par voie de l'émission de huit mille cent trente-cinq (8.135) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. modification des livres et des registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de State Street, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans les livres et registres concernés de la Société; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 203.375,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent huit mille sept cent cinquante euros (EUR 308.750,-), représenté par douze mille trois cent cinquante (12,350) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cinq cent douze mille cent vingt-cinq euros (EUR 512.125,-) par voie de l'émission de huit mille cent trente-cinq (8.135) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

### *Souscription - Paiement*

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille cent trente-cinq (8.135) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux cent trois mille trois cent quatre-vingt-huit euros et quarante-trois cents (EUR 203.388,43,-), tel qu'enregistré comme dettes dans les comptes de la Société (la Créance). Cet apport est à la disposition de la Société.

L'apport en nature fait à la Société sera affecté comme suit:

(iii) deux cent trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 203.375,-) au compte de capital social de la Société;  
and

(iv) treize euros et quarante-trois cents (EUR 13,43,-) au compte prime d'émission de la Société.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent douze mille cent vingt-cinq euros (EUR 512.125,-) représenté par vingt mille quatre cent quatre-vingt-cinq (20.485) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de State Street, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans les livres et registres concernés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

### *Evaluation des frais*

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

### *Déclarations*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13325. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160304/169.

(110186399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

---

### **Lankos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.303.

### EXTRAIT

En date du 28 octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Herman MOORS, administrateur et président démissionnaire.

Monsieur David RAVIZZA reprendra le mandat d'administrateur de son prédécesseur et Monsieur Cristian CORDELLA assumera la fonction de président.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159844/15.

(110185924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Meinke Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.778.

---

Es résulte d'une assemblée extraordinaire de la société, „Meinke Holding“ tenue le 4. novembre 2011, que:

- le départ de Frau Edeltraud MEINKE, née Zwick du conseil d'administration le 7. novembre 2011 est approuvé;

- Monsieur Emil SCHWEITZER, né le 18. décembre 1958 à Pirmasens (Allemagne), résidant à Beckenhofen Strasse 12, D-66955 Pirmasens, est nommé le 8. novembre 2011 au conseil d'administration de la société;

- Le mandat du nouveau membre du conseil d'administration pour l'année 2015 est approuvé.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2011159859/20.

(110186070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.960.

---

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, résidant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

\* Monsieur Marcus Kruus, gérant

\* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant

\* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011159961/19.

(110185737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Muirfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.642.

---

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration tenu le 14 novembre 2011 au siège social de la société*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 14 novembre 2011 au siège social que (traduction libre):

«Première résolution

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de constater le changement de la dénomination sociale de l'Associé de AIBJerseytrust Limited en CAPITA TRUSTEE SERVICES LIMITED et que le siège social de l'Associé a changé du 25



Esplanade St Hélière, JERSEY JE1 2AB, au 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, deux modifications en vigueur depuis le 3 octobre 2011.

*Deuxième résolution*

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de constater le changement de la dénomination sociale de l'Associé de AIBJT Nominees Limited en CAPITA NOMINEE SERVICES LIMITED et que le siège social de l'Associé a changé du 25 Esplanade St Hélière, JERSEY JE1 2AB, au 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, deux modifications en vigueur depuis le 3 octobre 2011.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011159861/26.

(110186056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.578.

—  
suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg
- l'adresse de l'administrateur Inter-Haus-Luxembourg S.A. est transféré au: 23, rue Aldringen L - 1118 Luxembourg
- la démission de Mme Andrea Thielenhaus, en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat
- élection d'un nouvel administrateur:

M. Christoph Nellinger, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Iris de Paz Cuan S.L., Administrateur, 32, Calle Padilla, E - 28006 Madrid

M. Christoph Nellinger, Administrateur, 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en date du 15 novembre 2017

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

AUTONOME DE REVISION, commissaire

est transférée à l'adresse suivante:

23, rue Aldringen

L - 1118 Luxembourg

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 15 novembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITAEREN FORSCHUNG (G.U.F.) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011161633/28.

(110188074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Mangrove Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.666.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 octobre 2011*

....

5. La société Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Luxembourg, est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2011159865/14.

(110185688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.765.

---

Suite au changement d'adresse de l'Associé Björn Saven, il convient de remplacer l'ancienne adresse par la suivante:

43 Onslow Square

Flat 4

SW7 3LR London

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011159866/15.

(110185781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Crèche Luna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2143 Luxembourg, 125, rue Laurent Menager.

R.C.S. Luxembourg B 164.793.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Madame PIRES LOURO Helena Maria, indépendante, née à Vila Verde - Figueira Da Foz (Portugal) le 5 août 1970, demeurant à L-1941 Luxembourg, route de Longwy 339,

ici représentée par Monsieur Benoit DEVAUX, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle désire constituer et dont le gérant est l'associé unique.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de crèches et de foyers de jour.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination "CRECHE LUNA S. à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre endroit au sein de la même municipalité en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 12.** La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif) ou par la signature unique du gérant administratif ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de décembre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 17.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante ayant ainsi dressé les statuts de la société, la partie comparante déclare avoir souscrit les cent (100) parts sociales et que ces cent (100) parts ont été immédiatement et intégralement libérées par des versements en

espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2012.

*Assemblée générale des associés*

Les statuts étant ainsi rédigés, le seul associé a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérant et décide par ailleurs de nommer la personne suivante comme gérant unique pour une période indéterminée:

Madame Helena Maria PIRES LOURO, précitée.

2. L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 125, Rue Laurent Menager, à L-2143 Luxembourg.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date d'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. DEVAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51244. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160305/113.

(110186759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**Parc Helfent Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.575.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 16. November 2011*

Die Versammlung hat unter anderem einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

*Fünfter Beschluss*

Die Hauptversammlung nimmt die Rücktrittserklärungen der Verwaltungsratsmitglieder Herr Wolfgang HÖRDT und Herr Helmut KLEIN mit Wirkung zum heutigen Tage zur Kenntnis und akzeptiert diese.

*Sechster Beschluss*

Die Hauptversammlung ernennt mit sofortiger Wirkung und bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird,

Herrn Kim David VOGELSANG, Privatangestellter, geboren am 5. September 1982 in Homburg/Saar, Deutschland, geschäftsansässig in 74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG, sowie

Herrn Simon HAUGER, Rechtsanwalt, geboren am 2. Juli 1969 in Offenburg, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 STUTTGART,

zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. November 2011.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2011161855/25.

(110187898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**SUN, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.477.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises  
le 9 novembre 2011 par les associés de la société*

Il résulte des résolutions prises en date du 9 novembre 2011 par les associés de la société que Messieurs Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur à Luxembourg, L-2310 et Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à Luxembourg, L-1882, ont été nommés gérants de catégorie A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Il résulte également de ces décisions que M. Jan Van Geet, né le 23 avril 1971 à Dendermonde, demeurant au 678, Horakova en République Tchèque, 51301 Semily devient gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160013/17.

(110185914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Luxcorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 142.603.

—  
L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUXCORP S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 142.603, ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2735 du 10 novembre 2008 (la Société).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme Secrétaire et l'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, qui sera signée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de créer des catégories d'administrateurs, notamment des administrateurs de catégorie A et de catégorie B et désignation de l'administrateur unique actuel de la Société en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société;
3. Nomination avec effet immédiat de M. Olivier Dedobbeleer en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016 et de M. Flavio Amadò en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016;
4. Changement, entre autres, de la représentation de la Société et en conséquence modification des articles 9, 10 et 13 des statuts de la Société;

## 5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux convocations, l'/les actionnaire(s) représenté(s) se considérant comme dûment convoqué(s) et déclare(nt) avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui/leur a été communiqué à l'avance.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer des catégories d'administrateurs, notamment des administrateurs de catégorie A et de catégorie B et de désigner l'administrateur unique actuel de la Société en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes au Conseil d'Administration pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016:

Monsieur Olivier DEDOBBELEER, employé privé, né le 9 avril 1983 à Namur (Belgique), résident professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

Monsieur Flavio AMADÒ, avocat, né le 19 octobre 1970 à Sorengo (Suisse), résident à CH-6943 Comano (Suisse), administrateur de catégorie B.

En conséquent, le Conseil d'Administration sera composé de la manière suivante:

Monsieur Francesco ABBRUZZESE, résident professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

Monsieur Olivier DEDOBBELEER, résident professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de catégorie A;

Monsieur Flavio AMADÒ, résident à CH-6943 Comano (Suisse), administrateur de catégorie B.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée modifier, entre autres, la représentation de la Société et de modifier en conséquence les articles 9, 10 et 13 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au maximum, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur d'une catégorie devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée par la nomination d'un administrateur de même catégorie que le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). Dans ce cas, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale en vue de procéder à la nomination définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque



administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et, concernant toute Matière Réservée (telle que définie ci-dessous) au moins un administrateur de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B est présent et/ou représenté.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion sous réserve qu'une résolution concernant toute Matière Réservée ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un administrateur de catégorie A et au moins un administrateur de catégorie B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature de l'administrateur unique, le cas échéant, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers et pour les matières réservées suivantes (les Matières Réservées), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B: La vente, la donation, l'échange, assignation fiduciaire et mise en garantie de tout immeuble détenu par la Société.

L'administrateur de catégorie B n'encourt aucune responsabilité pour des décisions concernant des Matières Réservées prises sans son accord. La Société indemniserà l'administrateur B et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses qu'il aura raisonnablement encourues en rapport avec tout(e) action, procès ou procédure dans (lequel)laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou dirigeant de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté pour les affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas de règlement amiable, l'indemnisation sera seulement réglée pour les affaires couvertes par le règlement amiable et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller établissant que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses obligations de la manière susvisée. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas tous autres droits auxquels il pourrait prétendre. iii) L'/Les administrateur(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50609. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159857/146.

(110186079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Solidum Asset Management, spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.962.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29.06.2011 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011159996/16.

(110186058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Mobileo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.127.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion  
des administrateurs restants du 14 novembre 2011*

Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Vénézuëla), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Mme Nancy BLEUMER, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MOBILEO S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011159873/18.

(110185773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Monteleone S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 129.809.

—  
A l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2011 le siège de la société a été transféré à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

En lieu et place de la société EXCELIANCE S.A., démissionnaire, la même assemblée a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Stefano MONTELEONE, né le 31 juillet 1967 à Antonimina (Italie), demeurant à 17024 Finale Ligure (Italie), via Torino, 56. Son mandat se terminera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la société de 2013.

La société anonyme LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B83527, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte Croix, a été à nouveau nommée commissaire aux comptes. Son mandat expirera à l'occasion de l'assemblée générale de 2013.

Référence de publication: 2011159875/15.

(110186048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**MPR Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 156.579.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 novembre 2011*

1. L'associé unique décide de révoquer Monsieur Pierre METZLER demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2011.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Laurent GODINEAU, employé privé, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

3. L'associé unique décide de nommer Monsieur Cyril PALCANI, employé privé, né le 12 juillet 1980 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

4. L'associé unique décide de nommer Monsieur Danny LEE, «chief financial officer» de LNG Energy Ltd, né le 16 août 1968 à Vancouver (Canada), demeurant professionnellement à #220 - 1075 West Georgia St, Vancouver, BC, Canada V6E 3C9, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159877/21.

(110185681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.727.450,40.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 octobre 2011*

En date du 20 octobre 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société;
- de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à l'adresse suivante: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

NPG Wealth Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011159891/20.

(110185994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63041 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159900/10.

(110186087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Danske Invest Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.945.

Le Conseil d'Administration de DANSKE INVEST MANAGEMENT COMPANY a pris note de la démission de:  
Monsieur JENSEN Mads, Senior Vice-President of Danske Bank A/S, 48, Strodamvej, DK-2100 Copenhagen, DENMARK (Administrateur président)

Et a décidé de co-opter en date du 30 septembre 2011:

Monsieur MIKKELSTRUP Robert Bruun, 17 Parallelvej, DK-2800 Kongens Lyngby DENMARK.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur MIKKELSTRUP Robert Bruun, 17 Parallelvej, DK-2800 Kongens Lyngby DENMARK,
- Monsieur PEDERSEN Klaus Monsted, Managing Director of Danske Bank International S.A., 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Monsieur EBERT Klaus, Head of Fund Products of Danske Bank International S.A., 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

La co-optation sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

*Pour Danske Invest Management Company*

*Société Anonyme*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011160082/24.

(110185855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Prime Target S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.030.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 13 mai 2011 à 11 heures*

En date du 13 mai 2011 l'assemblée a renouvelé le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

Est renommée réviseur externe:

Deloitte S.A. inscrite au RCS sous le numéro B67895 avec siège social au 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011159950/21.

(110186075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Credimmo Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 101.146.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 novembre 2011 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

- La démission de la société STEIN INVESTITION AG de son mandat d'administrateur est acceptée.
- A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2017:

Madame Céline POEHR, employé privé, née le 24 juin 1981 à Saint Avoird (F- 57500) demeurant 14 rue Principale F-57320 Heining Les Bouzonville

- La démission de la société BELUX CAPITAL SA de son mandat d'administrateur est acceptée.

- A été nommé en remplacement l'administrateur suivant pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2017:

Monsieur Mark KLEIN, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1946 à Saintry sur Seine (F), demeurant au 345, avenue Molière à B-1180 UCCLE (B).

- Transfert du siège social

de

29 place de Paris L-2314 Luxembourg

A

29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011162826/29.

(110188269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

#### **Piludden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.732.

Suite au changement d'adresse de l'Associé Björn Saven, il convient de remplacer l'ancienne adresse par la suivante:

43 Onslow Square

Flat 4

SW7 3LR London

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011159903/15.

(110185780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

#### **Sea Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.208.

#### AUFLÖSUNG

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre abgehalten in Luxemburg, am 22. November 2011*

Aus dem Protokoll geht hervor:

1. Den Schlußfolgerungen des Berichts des Wirtschaftsprüfers zustimmend, bestätigt die Versammlung die Konten der Liquidation und gibt der Gesellschaft Benoy Kartheiser Management, mit Sitz in Luxemburg, in ihrer Funktion als Liquidator der Gesellschaft und Herrn Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer volle und ganze Entlastung, ohne Vorbehalt und Einschränkungen.

2. Alle Dokumente und Bücher der Gesellschaft werden für einen Zeitraum von 5 Jahren in Luxemburg, 45;47, route d'Arlon aufbewahrt.

3. Die Versammlung verkündet den Abschluß der Liquidation der Gesellschaft SEA INVESTMENTS S.A. und stellt die endgültige Auflösung fest.

Luxembourg, den 22. November 2011

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2011159993/21.

(110185685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Pafin Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.645.

—  
EXTRAIT

En date du 28 octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Herman MOORS, administrateur et président démissionnaire.

Monsieur David RAVIZZA reprendra le mandat d'administrateur de son prédécesseur et Madame Valérie WESQUY assumera la fonction de président.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159936/15.

(110185973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63023 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159939/10.

(110185998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Sterren Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.849.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion  
des administrateurs restants du 14 novembre 2011*

Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Vénézuëla), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Mme Nancy BLEUMER, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour STERREN INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011160011/18.

(110185759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 novembre 2011*

Est nommé gérant de catégorie A1 de la Société, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie A1 démissionnaire:



- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159940/14.

(110185981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

---

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 28 octobre 2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L1101180418).

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159942/13.

(110186072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.250,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 22 novembre 2011 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Marcus Sebastianus Meijer en sa qualité de gérant de classe A avec effet au 22 novembre 2011;

- de supprimer les deux catégories des gérants, respectivement gérant de catégorie A et gérant de catégorie B;

- de nommer en tant que nouveau gérant de la Société Mlle Myriam Scussel, née à Villerupt (France) le 26 avril 1978, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 22 novembre 2011, pour durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suite:

- Frédéric Gardeur, né à Messancy (Belgique) le 12 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Gérant;

- Laetitia Jolival, née à Thionville (France) le 29 mai 1984, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Gérant;

- Myriam Scussel, née à Villerupt (France) le 26 avril 1978, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

*Pour Aladdin S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011161468/27.

(110188370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Profil.Mag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.418.

---

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Christian BÜHLMANN.

Référence de publication: 2011159952/10.

(110185677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Profil.Mag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 118.418.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Thierry TRIBOULOT.

Référence de publication: 2011159953/10.

(110185677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Profil.Mag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 118.418.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2011159955/10.

(110185677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 162.686.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 novembre 2011*

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A et il a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
5. M. Gene BOXER, administrateur de sociétés, né à Moscow en Russie, le 1<sup>er</sup> août 1974, demeurant professionnellement à NY 10069 New York (Etats-Unis d'Amérique), 100, Riverside Blvd, Apt 6N, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
6. Mme Rachel CROOK, administrateur de sociétés, née à Huddersfield (Royaume-Uni), le 23 décembre 1964, demeurant professionnellement à W1A 3BG, Londres, (Royaume-Uni), 43-45 Portman Square, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.
7. Le nombre des gérants de catégorie B est réduit de 2 (deux) à 1 (un).

Luxembourg, le 28.11.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011161542/24.

(110188188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

**QNB International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.073.575,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.895.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 novembre 2011 que Monsieur John Rawlings a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 juin 2011.

A compter du 29 juin 2011, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Dazi Mehdi, gérant,
- M. Sheikh Amad Bin Jabor Bin Jassim Al Thani, gérant,

- M. Ali Shareef Al Emadi, président du conseil de gérance,
- M. Ali Ahmed Al-Kuwari, gérant,
- M. Martin Charles Say, gérant,
- M. Anthony Paul Trew, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

*Pour QNB International Holdings Limited*  
Signatures

Référence de publication: 2011159959/22.

(110185993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Realkapital European Opportunity 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.757.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, demeurant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

- \* Monsieur Marcus Kruus, gérant
- \* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant
- \* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011159962/19.

(110185738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Outsider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011160128/13.

(110186112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**RAE Angers S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.933.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, demeurant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

- \* Monsieur Marcus Kruus (anc. Markus Kruus), gérant
- \* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant
- \* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011159965/19.

(110185807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

### **Immolys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.406.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMOLYS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 109 du 4 avril 1990, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32406.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, pré-qualifié, en date du 7 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 560 du 21 juillet 1999.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 324 du 3 mai 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Extension de l'objet social de la société.
- 2.- Refonte complète des statuts pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle.
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et la refonte complète des statuts pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle, pour leur donner la teneur suivante:

” **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «IMMOLYS S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra acquérir toutes participations dans des sociétés civiles ou commerciales immobilières.

La société a pour objet également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également accepter tout mandat d'administrateur et de gérant de sociétés.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut faire des prêts à des tiers, se porter caution et constituer hypothèque pour compte de tiers.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160431/143.

(110186505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

#### **RAE Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.939.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, demeurant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

\* Monsieur Marcus Kruus (anc. Markus Kruus), gérant

\* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant



\* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011159966/19.

(110185806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**Top One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, In den Allern.  
R.C.S. Luxembourg B 103.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160162/9.

(110185818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**REO Stettin S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 131.932.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, demeurant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

\* Monsieur Marcus Kruus (anc. Markus Kruus), gérant

\* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant

\* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011159969/19.

(110185808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

---

**OTRA Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.774.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, den achtundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

UFS EUROPE S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, Nummer 147.768

hier vertreten durch Frau Daniela STEINBACH, Angestellte, berufsansässig in Luxembourg, auf Grund einer ihr aus- gestellten Vollmacht, welche nach „ne varietur“ Signatur, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin, durch ihren Bevollmächtigten, den beurkundenden Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung sie wie folgt abgefasst hat

**Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung OTRA Holdings S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg-Stadt.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse im Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die Nationalität der Gesellschaft nicht beeinflussen.

Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung und der Betrieb von internetgestützten Plattformen sowie die Erstellung von Software.

Außerdem ist das Halten, Kaufen, Verkaufen und Verwerten von Patenten, Lizenzen, Rechten an Produkten und sonstigen Ergebnissen der vorgenannten Tätigkeiten Gegenstand der Gesellschaft.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptgegenstand in Verbindung stehen.

Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptgegenstandes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können, in diesem Sinne kann sie sich anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftsgegenstand direkt oder indirekt zusammenhängt, oder deselben fördern kann, ausüben.

## Titel II - Kapital, Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 50.000 Euro (fünzigtausend) eingeteilt in 50.000 (fünzigtausend) Aktien ohne Nennwert.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechende erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

## Titel III. - Verwaltung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter, oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrates auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Fall sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehende Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person(en), denen solche Unterschriftsvollmachten vom Verwaltungsrat übertragen wurden, verpflichtet. Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen: dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV. - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V. - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 31. des Monats Mai um 11 Uhr, am Gesellschaftssitz oder einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### **Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt, aus welchem Grund auch immer, in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII. - Auflösung, Liquidation**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzungen keine Abweichungen beinhalten.

##### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.
2. Die erste jährliche Generalversammlung findet 2012 statt.

##### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt die Komparentin, alle Aktien zu zeichnen, so dass die Summe von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) der Gesellschaft zur freien Verfügung stehen, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

##### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

##### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.350,- EUR zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

##### *Beschlüsse des Alleingesellschafters*

Alsdann hat der vorgenannte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgelegt
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Herr Björn BÄHRE, Direktor, geboren in Grossburgwedel J. Burgwedel, am 10. Juni 1972, wohnhaft in D-30938 Burgwedel, Bäckerstrasse, 2.

Herr Thomas LABENBACHER, Direktor geboren in Mödling am 5. September 1970, berufsansässig in L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

Herr Anton SCHMIDBAUER, Direktor, geboren in Ried im Innkreis am 28. August 1973, berufsansässig in L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

3. Die Gesellschaft iaab S.à. r.l., die Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, Nummer 147.768 wird zum Kommissar ernannt

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer

5. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedern und Kommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Daniela STEINBACH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/3972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 18. November 2011.

Référence de publication: 2011160560/143.

(110186246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

**REO 2 Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.756.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2011 que:

- Monsieur Morten Kampli, demeurant à Kolderupsvei 14A, 0587 Oslo, Norvège, est nommé gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jyrki Konsala, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

\* Monsieur Marcus Kruus, gérant

\* Monsieur Roald Albrigtsen, gérant

\* Monsieur Morten Kampli, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011159970/19.

(110185739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**TP Management (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour la société  
Jean-Michel Dangis  
Comptable

Référence de publication: 2011162911/13.

(110188576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.